

Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) et ses financements additionnels

Rapport terminal

Table des matières

Acronymes et abréviations.....	3
Résumé exécutif.....	4
1. Informations de base sur les projets.....	5
2. Note liminaire	6
3. Informations financières	9
4. Analyses des impacts	12
5. Circonstances spéciales du projet.....	30
6. Capacités institutionnelles/Évaluation des partenaires	32
7. Principales leçons apprises.....	33
8. Conclusion	34

Acronymes et abréviations

ACFCA	:	Alliance Congolaise pour les Foyers et Combustibles Améliorés
ACODED	:	Actions Concertées pour le Développement Durable
ADEI	:	Association pour le Développement Intégré
ADEV	:	Action Pour les Droits, l'Environnement et la Vie
ALE	:	Agence Locale d'Exécution
AMAR	:	Action Massive Rurale
ANO	:	Avis de Non Objection
BAKI	:	Base militaire de KITONA
BERD	:	Bureau d'Études et de Recherche pour le Développement
BEGEAD		Bureau d'Étude pour la Gouvernance Environnementale et l'Agriculture Durable
BM	:	Banque Mondiale
BNB	:	Biso na Bino
CADIM	:	Centre d'Appui au Développement Intégral de Mbakana
CAFI	:	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARG	:	Conseil Agricole Rural de Gestion
CCPN	:	Centre Congolais pour le Protection de la Nature
CEDEF	:	Centre de Développement Familial
CERERK	:	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables Kitisa Khonde
CEDD	:	Consortium Environnement et Développement Durable
CGES	:	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CLD	:	Comité Local de Développement
COPIL	:	Comité de Pilotage
CRAFOD	:	Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement
DDD	:	Direction de Développement Durable
DRF	:	Demande de Retrait de Fonds
EPI	:	Equipements de Protection Individuelle
EPM	:	Expert en Passation des Marchés
FA	:	Foyer Amélioré
FA-FEM	:	Fonds additionnel FEM
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FONAREDD	:	Fonds National REDD

FRMi	:	Forest Ressources Management ingénierie (mot anglais)
GTCRR	:	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
ICCN	:	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGPR	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours
MOD	:	Maîtrise d'Ouvrage Délégué
MRV	:	Monitoring, Rapportage et Vérification
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
PDT	:	Plan de Développement du Territoire
PGAPF	:	Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PGEC	:	Plan de Gestion de l'Espace Contractuel
PGRN	:	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIF	:	Programme d'Investissement pour la Forêt
PIREDD	:	Programme Intégré REDD
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PSE	:	Paielement pour Services Environnementaux
PSG	:	Plan Simple de Gestion
PTBA	:	Plan de Travail et Budget Annuel
RDC	:	République Démocratique du Congo
REDD+	:	Réduction des Émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RTNC	:	Radiotélévision Nationale Congolaise
RNTL	:	Réserve Nationale Tumba Ledima
SIG	:	Système d'Information Géographique
TDR	:	Termes de Référence
TTL	:	Task Team Leader
UC-PIF	:	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
USD	:	United States Devise (Dollar américain)
WWC	:	Wildlife Works Carbon
WWF	:	World Wide Fund for Nature

Résumé exécutif

Depuis dix ans, le PGAPF, avec ses fonds additionnels, a été mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale pour un financement global de 73,1 millions USD reparti sur trois projets : *Le Projet Parent* du PGAPF (de 36,9 millions USD) du FIP, les financements additionnel pour le Programme Intégré REDD (PIREDD) Maï-Ndombe pour 30 millions de CAFI/FONAREDD et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (6,2 millions). Le PGAPF a été mis en œuvre avec ses financements additionnels dans quatre Provinces (Kongo Central, Mai-Ndombe, Equateur, Kinshasa). L'objectif global du PGAPF et de ses fonds additionnels était de tester des nouvelles approches pour améliorer le bien-être communautaire et la gestion des forêts afin de réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les zones sélectionnées en combinant les activités habilitantes (gouvernance, aménagement du Territoire, foncier et énergie) et les activités sectorielles (environnement, forêt et agriculture). Les ressources additionnelles de CAFI/FONAREDD et du FA-FEM visent respectivement (i) à étendre à l'ex District du Maï-Ndombe, les investissements sectoriels et habilitants que la composante 1 du PGAPF a réalisés dans le district des Plateaux (PIREDD Plateaux) et (ii) à accroître l'envergure des activités du PIREDD/Maï-Ndombe avec un accent particulier sur les aspects de biodiversité. La maîtrise d'ouvrage du PGAPF et de ses fonds additionnels a été assurée par l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF), structure dédiée au Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) de la RDC.

En termes des résultats en lien avec l'objectif de développement, on note que le PGAPF et ses financements additionnels ont contribué à réduire 3 154 170 TmEq Co₂, à mettre sous plan de gestion 6 723 779 ha (dont 5 969 876 ha sous gestion communautaire et 23 305 ha sous gestion durable des paysages) et a contribué à l'amélioration du niveau de revenu monétaire et non monétaire d'environ 18 500 personnes. Par rapport aux résultats intermédiaires, on note 2 878 050 tonnes de biomasse produites, 21 158 ha des plantations agroforestières mis en place, 36 055 ha de savane mis en défens, 80 625 foyers améliorés diffusés, 4 Concessions Forestières des Communautés Locales créées, 2 sous-microprojets REDD+ mis en place, 2 microprojets sur la bioprospection mis en œuvre, une stratégie sur la bioprospection produite, 1 projet de Décret sur la Bioprospection produit, 1 bâtiment administratif et 2 logements construits au niveau de la Reserve Naturelle de Tumba Ledima (RNTL), 1 Comité de Coordination des Sites (COCOSI) mis en place, etc... Aussi, le PGAPF et ses financements additionnels a permis aussi d'une part de renforcer les capacités des services techniques notamment au niveau de la Province du Maï-Ndombe où des bureaux ont été construits dans les huit Territoires à raison de 1 bureau par Territoire ; et d'autre part, d'améliorer la connexion entre les différents Territoires du projet avec la construction de 49 ponts et 1 Bac. Il est important de signaler que ce projet a induit des changements des pratiques culturelles et a contribué à l'amélioration du niveau de revenus des ménages bénéficiaires des interventions du projet. En effet, il ressort d'une dernière enquête socioéconomique légère réalisée notamment au Kongo Central et dans le Maï-Ndombe que 07 ménages sur 10 s'adonnent à l'agroforesterie après les interventions du projet contre 03 ménages sur 10 avant le projet ; de même, le revenu des ménages touchés par les interventions du projet a augmenté de 37% au Kongo central et de 10% au Maï-Ndombe par rapport à la période d'avant-projet. Les détails des résultats sont dans le rapport ci-joint https://www.ucpif.cd/images/medias/RAPPORT_FINAL_ANALYSE_ECONOMIQUE_PGEAPF_VF.pdf

1. Informations de base sur les projets

a) Projet parent

Numéro d'identification du projet	P128887
Numéro du Don	TF016869
Date d'approbation du projet	25-mai-2014

Date de signature de l'Accord de Don	08-oct-2014
Date d'entrée en vigueur	29-avr-2015
Date de clôture	30-juin-2020 (projet parent)
Montant	36,9 millions de dollars
Agence d'exécution	Banque Mondiale
Chargé de Projet	Patrice Savadogo
Maître d'Ouvrage	Ministère de l'Environnement et Développement Durable/UC-PIF
Zones du projet	Bassin d'approvisionnement de Kinshasa : Province du Mai Ndombe (et l'ex-District des Plateaux), Province du Kongo Central, Province du Kwango, et la Ville-Province de Kinshasa.
Date de soumission du rapport	mai 2024

b) FA CAFI : PIREDD Mai-Ndombe

Numéro d'identification du projet	P162837
Numéro du Don	TFA5081
Date d'approbation du projet	28 juin 2017
Date de signature de l'Accord de Don	18 juillet 2017
Date d'entrée en vigueur	18 mai 2018
Date de clôture	31-mai-2024
Montant	30 millions USD
Agence d'exécution	Banque Mondiale
Chargé de Projet	Patrice Savadogo
Maître d'Ouvrage	Ministère de l'Environnement et Développement Durable/UC-PIF
Zones du projet	Province du Mai Ndombe (Inongo, Kiri, Kutu, Oshwe)
Date de soumission du rapport	mai 2024

c) FA-FEM

Numéro d'identification du projet	P160182
Numéro du Don	TFA9933
Date d'approbation du projet	31/05/2019
Date de signature de l'Accord de Don	20/06/2019
Date d'entrée en vigueur	16/03/2020
Date de clôture	31-mai-2024
Montant	6,2 millions USD
Agence d'exécution	Banque Mondiale
Chargé de Projet	Patrice Savadogo
Maître d'Ouvrage	Ministère de l'Environnement et Développement Durable/UC-PIF
Zones du projet	Province du Mai Ndombe (Inongo, Kiri, Kutu et Oshwe) et la Province de l'Equateur (RN Tumba Ledima)
Date de soumission du rapport	mai 2024

2. Note liminaire

2014 – 2024, voilà dix ans que le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) est réalisé, initiant la mise en œuvre des investissements REDD, selon les piliers de la stratégie nationale REDD+ de la RD Congo ainsi que les modèles identifiés par le plan d’investissement REDD+ de la RD Congo.

En effet, engagée depuis janvier 2009 dans le processus de préparation à la REDD+, la RDC a été sélectionnée en 2010 parmi les huit pays pilotes du Programme d’Investissement pour la Forêt (PIF), l’un des trois Programmes du Fonds Stratégique pour le Climat (FSC). Le Programme d’Investissement Forestier (PIF) de la RDC s’insère dans le processus national REDD+ en tant que première source de financement devant permettre à la RDC d’entrer dans une phase d’investissement pour engager un déploiement opérationnel et à grande échelle de la REDD+ et développer les premiers programmes des changements transformationnels à partir du premier trimestre 2015.

Dans ce cadre, le Gouvernement de la RDC avait reçu deux dons pour couvrir les coûts de deux projets pilotes à savoir : (i) le Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani « PIREDD/MBKIS » (21,5 millions USD), (ii) le *Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers « PGAPF »* (36,9 millions USD), respectivement sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale (BM).

L’Unité de Coordination du Programme d’Investissement pour la Forêt (UC-PIF) est la structure dédiée au Secrétariat Général à l’Environnement et Développement Durable (MEDD) pour en assurer la Maîtrise d’Ouvrage. Le PGAPF a été mis en œuvre dans quatre Provinces de la RDC à savoir : (i) la Province du Maï-Ndombe, (ii) la Province du Kongo Central, (iii) Province de l’Equateur et (iv) la Ville-Province de Kinshasa.

Le PGAPF est structuré autour des 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Projet Intégré REDD+ du District des Plateaux, Province de Maï-Ndombe /(y compris le PIREDD/Maï-Ndombe et FA-FEM) ;

Composante 2 : Facilitation des activités du secteur privé pour réduire les émissions liées au bois-énergie ;

Composante 3 : Promotion des systèmes agroforestiers à petite échelle permettant de réduire les émissions liées à l’utilisation des terres (Plateaux des Bateke et Kongo Central) ;

Composante 4 : Gestion et Suivi-Évaluation du projet.

En 2017, un financement additionnel au PGAPF a été obtenu de l’Initiative pour les Forêts d’Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD de la RDC (FONAREDD) de 30 millions USD. Ce financement additionnel vise à étendre les investissements du PIREDD/Plateaux (Bolobo, Kwamouth, Mushie et Yumbi) dans les 4 grands Territoires de l’Ex-district du Maï-Ndombe (Inongo, Kiri, Kutu et Oshwe) dans la Province du Maï-Ndombe afin d’accroître la performance du Programme de Réduction d’Émissions (PRE) du Mai-Ndombe. L’accord d’octroi de ce financement additionnel avait prévu deux phases de paiement. La première de 20 millions USD et la seconde de 10 millions conditionnée par une évaluation indépendante satisfaisante de la première phase du projet.

L’objectif du PIREDD Maï-Ndombe était de tester de nouvelles approches pour améliorer les moyens de subsistance des communautés et la gestion des paysages forestiers, et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans certaines zones du Territoire du bénéficiaire. Il était structuré autour des axes suivants :

- Renforcer la gouvernance afin d’améliorer la gestion durable des ressources naturelles ;
- Renforcer les capacités de l’administration décentralisée ;
- Mettre en œuvre des investissements planifiés dans les Plans Simplifiés de Gestion ;
- Développer les chaînes des valeurs des cultures pérennes ;
- Réaliser les investissements d’intérêt communautaire pour restaurer la connectivité entre les Territoires ;
- Supporter les populations les plus vulnérables ;

- Promouvoir la planification familiale ;
- Assurer la gestion du projet.

En 2019, un second financement additionnel de 6,2 millions USD a été obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin d'étendre l'envergure des plans développés dans le cadre du PIREDD Maï -Ndombe et de prendre en compte les questions spécifiques de biodiversité. Le projet FA-FEM est structuré autour des sous-composantes suivantes :

- Renforcer la gouvernance de la gestion des ressources naturelles,
- Renforcer les capacités des services techniques des Ministères National et Provincial de l'Environnement ;
- Soutenir les populations vulnérables ;
- Appuyer les aires protégées.

Le FA - FEM couvre les Provinces du Maï-Ndombe et de l'Équateur sur la Réserve Naturelle de Tumba Ledima située à cheval sur ces deux Provinces. La mise en œuvre des activités du FA - FEM sur le terrain est assurée i) par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) pour l'appui à cette aire protégée de la RNTL, ii) par la Direction des Services Environnementaux (DES) de la Direction de Développement Durable (DDD) à travers un protocole de collaboration pour des aspects de biodiversité et de 2 sous projets REDD+ et iii) par le Consortium FRMi-WWC à travers un contrat de Maîtrise d'Ouvrage Délégué pour renforcer la gouvernance des ressources naturelles. Du point de vue opérationnel, la mise en œuvre des activités du FA-FEM a pris fin le 31 décembre 2023 et celles du PIREDD Maï-Ndombe le 22 février 2024 au niveau de la Province du Maï-Ndombe.

Le financement global du PGAPF, avec ses fonds additionnels, est donc évalué à **73,1 millions USD au total**, soit :

- 36,9 millions USD, projet parent (PIF à travers la Banque Mondiale)
- 30 millions USD, 1^{er} fonds additionnel (CAFI/FONAREDD)
- 6,2 millions USD, 2^{ème} fonds additionnel (FEM)

Le Projet Parent du PGAPF (de 36,9 millions USD) s'est clôturé le 30 juin 2020 et un rapport terminal avait été soumis à la Banque mondiale en décembre 2020. En 2021, le PIREDD Maï-Ndombe a fait l'objet d'une évaluation indépendante satisfaisante de la part de CAFI/FONAREDD. Cette évaluation était élargie à la Composante 1 du projet parent PGAPF, le PIREDD/Plateaux. Pour le PIREDD/Plateaux, les résultats de l'évaluation montrent que la pertinence de l'objectif du projet était satisfaisante avec des bons ancrages stratégiques et socio-économiques. En matière d'efficacité, les résultats sont globalement satisfaisants avec la réalisation de 87% à 122% des objectifs. L'efficacité du projet est satisfaisante avec une utilisation rationnelle des ressources financières et un ratio d'efficacité allant de 0,96 à 1,61. Il en est de même pour la durabilité avec la mise en place d'institutions locales de pérennisation et de concertation.

Pour le PIREDD Maï-Ndombe qui était toujours en cours au moment de l'évaluation, les résultats ont été jugés moyennement satisfaisants sur le plan de l'efficacité, avec des réalisations qui vont de 0% à 274% des objectifs. Les recommandations de cette évaluation indépendante ont été capitalisées dans la mise en œuvre de la seconde phase du PIREDD Maï-Ndombe. Le FA-FEM n'a pas fait l'objet d'une évaluation au cours de sa mise en œuvre.

Durant les 10 années de mise en œuvre du PGAPF dans les différentes Provinces, des résultats majeurs enregistrés sont repris dans le tableau ci – dessous¹ :

Indicateurs	Unité	Province de Kinshasa	Province du Kongo Central	Province du Maï-Ndombe			Total
				PIREDD/Plateaux	PIREDD/Maï-Ndombe	FA-FEM	
CLD créés/restructurés	nbre	29	179	215	568	-	991
PSG/PGRN produits	nbre	6	99	101	568	-	715
CARG redynamisés	nbre	2	17	10	19	-	48
Plantation agroforestières mises en place	ha	5 930	7 166	4 070	3 777	276	21 219
Plantation des cultures pérennes (palmiers à huile en savanes)	ha	-	-	-	2097		2097
Cultures durables ou à dégradation atténuée (en forêt)					1801		1801
Savanes mises en défens	ha	2 071	7 797	13 944	14 043	4 390	42 245
Forêts protégées	ha	-	-	-	5 523	-	5 523
Routes réhabilitées (HIMO)	Km	-	-	252	210	-	462
Ponts construits	nbre	-	-	17	32	-	49
Dalots Construits	nbre	-	-		10	-	10
Bâtiments construits	nbre	-	-	4	4	3	11
Bac et quais construit	nbre	-	-	-	1	-	1
Foyers améliorés vulgarisés	nbre	80 625			-	-	80 625
Microprojet REDD+ mis en œuvre	nbre	-	-		-	2	2
CFCL mis en place	nbre	-	-	-	-	4	4
Forêts sous gestion communautaire	ha					172 301 ,21	172 301 ,21
Stratégie de bioprospection validée	nbre	-	-			1	1
Micro-projets pilotes sur la bioprospection mis en œuvre		-	-			2	2
Microprojets en faveur des Populations Autochtones mis en œuvre	nbre	-	-		12	9	21

Le PGAPF arrive à sa date de clôture qui avait été prolongée en prenant en compte la date de clôture de ses deux fonds additionnels à la Province du Maï-Ndombe à savoir l'allocation pour la mise en œuvre du PIREDD Maï-Ndombe sur Fonds FONAREDD/CAFI et celle sur FEM. Ainsi, cette date de clôture a été fixée prorogée au 31 mai 2024. Dans le respect des diligences de clôture du PGAPF, le présent rapport d'achèvement de 10 ans du PGAPF a été élaboré.

3. Informations financières

Le budget total pour toute la durée de mise en œuvre du projet parent est de 36.900.000,00\$US. Les dépenses globales effectuées durant la période s'élèvent à 36.886.462.09 \$US et un solde restant remboursé

¹ https://www.ucpif.cd/images/medias/RAPPORT_PIF_2023.pdf

de 33.537.91\$ US. La situation par composante et par activité se trouve dans le tableau en annexe. Le montant total de 27 247 383,00 USD reçu en deux tranches de 18.217.589,00 USD et 9.029.794,00 USD pour le compte du PIREDD Maï-Ndombe ont permis de mettre en œuvre ce programme pendant les 5 ans de la durée du projet. Le décaissement global est de 27 247 383,00 USD USD, soit un niveau de décaissement global de 100% par rapport au budget total du projet, reliquats qui constituent les derniers PSE en cours de paiement sur terrain.

Le montant total du fonds additionnel FEM est de 6.210.046,14 USD Le FA-FEM a décaissé au total 6.210.046,14 USD USD sur trois ans reçus en une seule tranche de financement, soit un décaissement de 100%.

3.1. Statuts de la gestion financière

Au cours de la période de mise en œuvre du Projet parent de Gestion Améliorée des Paysages Forestier, les audits financiers des comptes du PGAPF ont été réalisés par les Cabinets AUDIREX pour la période de 2015 à 2017 et le Cabinet GPO Partner pour la période de 2018 à 2022 pour l'ensemble des projets. Le tableau ci-après présente les audits, la période de chaque audit et les dates de soumissions des rapports par les auditeurs externes.

L'exécution financière du PIREDD Maï-Ndombe a été réalisée selon les proportions suivantes :

N°	Description	Montant en USD	%
1.	Activités du programme	19.345.641.90	71%
2.	Équipements	1.362.369,15	5%
3.	Fonctionnement	6.539.371,92	24%
Total en USD		27.247.383,00	100%

3.2. Informations sur la passation des marchés

a) Projet parent

Il était prévu dans les Plans de Passation des Marchés du projet parent 68 marchés représentant un montant total de 23.746.723,00 USD, dont 21 des fournitures, 43 des services de consultants et 4 des travaux correspondant respectivement à 4.758.800,00 USD, 443.594,91 USD et 18.334.328,28USD.

Tableau (iii) : Informations sur la passation des marchés

Rubriques	Marchés des fournitures	Marchés des travaux	Services des consultants	Total	Taux d'exécution
Marchés Contrats signés	17	4	41	62	91%
Marchés annulés	4	0	2	6	9%
Total des marchés dans le PPM	21	4	43	68	100%

En Outre, il y'a plusieurs autres activités identifiées dans le cadre de la Composante 2a (plantations agroforestières à grande échelle) , 2b (diffusion des foyers améliorés) ainsi que les PSE de la composante 1 (PIREDD/Plateaux), pour un montant total de plus de 5 millions de dollars, qui ont été contractualisés sous forme des Conventions de financement et de co-financement ainsi que des protocoles avec les

Comités locaux de développement. Par ailleurs, les Contrats du personnel ont été reconduits après évaluation sans que cela ne figure systématiquement dans chaque PPM. Ce qui fait que l'UC-PIF a décaissé sur les lignes contrats personnels sans pour autant que ces montants ne soient renseignés dans le PPM.

Tableau (iv) : Etat d'exécution des différents marchés

Rubriques	Marchés des fournitures	Marchés des travaux	Services des consultants	Total	Taux d'exécution
Marchés Contrats signés	4 758 800,20	443 594,91	18 334 328,28	23 536 723,39	99%
Marchés annulés	150 000,00	0,00	60 000,00	210 000,00	1%
Montant total des marchés	4 908 800,20	443 594,91	18 394 328,28	23 746 723,39	100%
Décaissement	3 908 800,20	443 594,91	18 311 898,36	22 664 293,47	96%
Taux de décaissement par rapport au montant total prévu dans le PM					95%

b) PIREDD MAÏ-NDOMBE

Le PIREDD Maï-Ndombe n'a eu qu'un seul contrat de plus de 100.000 USD. Il s'agit du contrat passé avec le MOD recruté pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
N°0132/B/IDA/PIREDD-MND/UC-PIF/MEDD/EPM/BAK/2017/SC	Maitrise d'Ouvrage Déléguée du Projet PIREDD MAÏ-NDOMBE	22 853 209,00	17/05/2018	1/06/2018	29/02/2024	5 Ans	Un avenant au contrat a été signé au cours de cette année afin de confier à ce consultant la mise en œuvre de la seconde phase du projet.

Le **fonds additionnel FEM** a été arrimé au PIREDD Maï-Ndombe, sous le même MOD.

Ce marché passé au MOD a généré 44 marchés sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du PIREDD Maï-Ndombe et du FA-FEM.

4. Analyses des résultats / impacts

4.1. Impacts du projet

Résultats du projet/indicateurs	Progrès et réalisations qui ont permis d'atteindre les résultats	Cibles	Progrès réalisés
Indicateurs des objectifs de développement du projet			
1. Réductions et atténuations des émissions	Trois différents types de réduction ou d'atténuation des émissions de GES ont été identifiés : (i) les réductions d'émissions de GES proviennent des investissements directs du PIREDD Plateaux, du PIREDD Maï-Ndombe et du FA-FEM visant à réduire la pression sur la forêt en proposant des moyens d'existence alternatifs aux communautés ; (ii) les réductions d'émissions GES proviennent des investissements indirects visant à améliorer l'efficacité énergétique des FA dans le bassin de Kinshasa et (iii) les atténuations d'émissions de GES proviennent des schémas d'afforestation et de reboisement dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa (séquestration de carbone pour chaque type de modèle sylvicole). Pour ce qui est de l'atténuation d'émissions à partir du schéma d'afforestation et de reboisement, un proxy de 15 t / ha / an a été retenu pour évaluer l'effort de séquestration. Pour ce qui est de l'amélioration énergétique des foyers améliorés, les réductions d'émissions provenant des investissements indirects visant à améliorer l'efficacité énergétique des foyers améliorés dans le Bassin de Kinshasa sont mesurés à partir de la méthode CDM-Small-scale Methodology (AMS-II.G.) "Energy efficiency measures in thermal applications of non-renewable biomass". Le projet parent a contribué à ces résultats pour 17 166 ha de plantations d'acacias pour générer 2 566 950 to CO₂ en 10 ans. Le PIREDD Maï-Ndombe y a contribué pour 3 777 ha de plantations d'acacias, 2097 ha de palmiers à huile ainsi que 1801 ha de cultures pérennes (café, cacao, kolatiers et agrumes), pour générer 574 800 to CO₂ en 5 ans Le FA-FEM a mis en place 276 ha d'acacias pour générer 12 420 to CO₂ en trois ans. NB : Un consultant a été recruté par la Banque Mondiale pour appuyer le projet dans le calcul des émissions réduites/évitées grâce aux investissements du projet avec des méthodes plus robustes et rigoureuses.	Déforestation évitée : 7,2 M t CO₂ Rendement énergétique : 0,6 M t CO₂ Afforestation : 1,8 M t CO₂	3 154 170 to CO₂ (PP: 2 566 950 to CO₂ PMND: 574 800 to CO₂ FA-FEM: 12 420 to CO₂)

2. Superficie des terres sous gestion durable des paysages	Une terre est dite gérée durablement dans le contexte du projet, lorsqu'elle a fait l'objet d'un plan d'aménagement élaboré de manière participative, validé et signé par l'autorité Territoriale (PGRN, PSG, PGEC). C'est-à-dire l'espace est délimité et les affectations au sein de l'espace sont connues et les règles de gestion sont définies. Il est important de signaler qu'au départ l'envergure des Plans n'était pas bien défini et que l'approche était expérimentale et on ne connaissait pas non plus le nombre des terroirs ainsi que leurs superficies avant le processus de structuration du milieu. En ce qui concerne <u>le projet parent</u> suivant la définition retenue d'une terre gérée durablement, on note que 2 716 869 ha de terres sont sous plans dont 2 187 149 ha sont sous gestion communautaire, c'est-à dire les superficies pour lesquelles les communautés ont déjà fait des affectations et 34 788 hectares de plantations et de mises en défens. <u>Le PIREDD Maï-Ndombe</u> a réalisé beaucoup de résultats importants en termes de superficies nouvelles mises en valeur, notamment 4 536 630, 62 ha des superficies sous plans, dont 3 782 727,89 ha sous gestion communautaire et 23 332 ha sous gestion durable des paysages dans les 4 Territoires (Kiri, Kutu, Inongo, Oshwe). Ces superficies prennent en compte les 568 PSAT/PGRN ainsi que les investissements y réalisés. <u>Le fonds additionnel FEM (FA-FEM)</u> a, quant à lui, permis de réaliser des investissements dans 75 Terroirs villageois sous PSAT réalisés par le PIREDD Maï-Ndombe et a œuvré à la mise en place de 4 Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) avec 172 301 ,21 ha de terres sous plan de gestion. Sur les 173 301 ,21 hectares, 4 666 ha sont sous gestion durable. Total des terres sous gestion : 2 716 869 ha + 4 536 630, 62 ha + 172 301 ,21 ha = 7,425,800.83	105.000 ha 213.000 ha 50 000 ha	376 565 ha (PP= 34 788 ha, PMD= 23 332 ha et FA-FEM : 4 666 ha), Ajouter superficie CFCL moins (-276 ha d'AGR+ 4390 ha de forêt en protection)
3. Bénéfices monétaires et non monétaires de ménages	Pour saisir l'impact du projet sur l'évolution de la situation monétaire des bénéficiaires/personnes touchés par les activités retenues dans le cadre du PGAPF, <u>Dans le projet parent</u>, des études de base de référence avaient été réalisées en 2015 au niveau des <i>Composantes 1 et 3</i>. Au niveau de la Composante 1, le projet avait fait recours à l'expertise du Cabinet MULTINA/DMK pour la réalisation de l'étude de	120.000 pers	248 500 personnes, incluant 84 024 femmes et 1,616 minorité ethnique/PA

	base. <i>Au niveau de la Composante 3</i>, les enquêtes de base au niveau des Territoires touchés par les activités du projet ont été conduites par les Agences Locales d'Exécution du projet. Ainsi, à mi-parcours, soit en 2018, une autre étude a été conduite par le Cabinet MULTINA/DMK pour évaluer le nombre de personne ayant vu leurs revenus améliorés ainsi que les proportions monétaires de cette amélioration. Ainsi, à partir d'un échantillon de 1 650 ménages, l'étude de MULTINA réalisée au premier semestre 2018 montre que près de 15 700 ménages, soit près de 110 000 personnes dont 58 400 femmes ont vu leurs conditions de vie s'améliorer. Les revenus globaux des ménages (monétaires et non monétaires) sont passés en moyenne annuelle de 2,507.3 USD à 2,876.8 USD, soit une augmentation de 14,7%. Quelques mois après le démarrage du PIREDD Mai-Ndombe, une étude de base sur les revenus des ménages sous forme d'enquête socioéconomique a été réalisée en 2020 par le Cabinet MULTINA DMK. Ainsi, à partir d'un échantillon de 1520 ménages, les résultats attestent qu'au cours de 12 derniers mois précédents l'enquête, le revenu monétaire moyen des ménages était de 224 600 FC (112,3 USD) et que le revenu non monétaire moyen de l'ordre de 103 261 FC (51,6 USD) dans la zone d'étude. Afin de d'évaluer l'évolution de la situation des revenus monétaire et non monétaire entre la période sans projet et la période avec projet, une autre enquête a été organisée en 2022 auprès des mêmes ménages enquêtés en 2020. Il ressort de cette enquête que les revenus monétaires et non monétaire se sont améliorés de 63% et 30% en moyenne respectivement. Suivant les réponses obtenues auprès des ménages enquêtés, globalement l'évolution positive de la situation des revenus monétaires et non monétaires a occasionné l'amélioration du bien-être auprès de 19% des ménages enquêtés, soit 28 500 personnes si on infère ce résultat à la cible globale de 150 000 personnes (environ 21 428 ménages avec une taille de 7 personnes/ ménage). Au niveau des ménages dirigés par les femmes, 14% ont déclaré avoir vu leur bien-être s'améliorer (3 900 personnes). Au niveau des PA, 18% des ménages (5 130 personnes) enquêtés ont déclaré que leur	140.000 pers Total cible : 260000 (115.000 femmes, 15 000 PA)	
--	--	---	--

	bien-être s'est amélioré à la suite de la mise en œuvre des différents investissements proposés par le projet.		
--	--	--	--

Indicateurs des résultats intermédiaires			
1. Energie produite de manière durable (Biomasse produite).	La production de biomasse durable (principalement pour la production de charbon) sera observée une fois que les plantations seront exploitées. Comme les plans de gestion proposeront raisonnablement une période de 8 à 10 ans pour que les arbres soient coupés, aucune biomasse ne sera produite pendant la durée de vie du projet. Dès lors, les résultats proposés par le rapport ont été estimés sur base des projections qui sont effectuées sur la base des plantations nouvelles établies observées et estimées comme stock existant d'arbres effectifs. Les plantations ont été mises en place avec les communautés et quelques concessionnaires/fermiers privés à la suite des sensibilisations menées par les animateurs du projet et après avoir obtenu le consentement des différents bénéficiaires. Ainsi, <u>dans le projet parent</u>, 17 166 hectares d'agroforesterie ont permis de produire 1 905 426 Tm de biomasse. <u>le PIREDD Maï-Ndombe</u> contribue à ce résultat avec 3777 hectares de plantations d'acacias mis en place, soit 419 247 Tm de biomasse Et <u>le FA-FEM</u> y contribue pour 276 hectares de plantations d'acacias, soit 30 636 Tonne de biomasse.	PP : 1 755 000 Tm CAFI : 345 000 Tm	2 355 309 Tm
2. Nouvelles plantations d'agroforesterie ayant reçu un soutien technique du projet	Les nouvelles plantations d'agroforesterie ont été mises en place au niveau des trois composantes techniques du projet. Au niveau des composantes techniques 1 et 3, les plantations agroforestières ont été mises en place par les concessionnaires/fermiers et les paysans organisés autour des Comités Locaux de Développement (CLD). Il est la principale unité opérationnelle du projet. Au niveau de la composante I, la réalisation des plantations agroforestières par les CLD a été soutenu par des incitations sous forme des paiements pour services	35 000 ha (20 000 ha PP, 15 000 CAFI)	PP 17 166 ha, PMND 7 675 ha et FA-FEM 276 ha 36 507 ha de mises en défens des savanes dont (PP 17 622 ha, PIREDD Maï-

	environnementaux (PSE). Les activités de conservation par les mises en défens des forêts et des savanes ont été aussi soutenues par les PSE. En termes de réalisations <u>du PIREDD Plateaux</u>, 4 070 hectares d'agroforesterie ont été mises en place sur les 5 000 hectares prévus, et 13 994 hectares des savanes mise en défens dont 8 750 hectares ont été bien conservés. <u>Le PIREDD Maï-Ndombe</u> a mis en place de la même manière 3777 hectares d'acacias et réalisé 14 043 hectares de mises en défens de savanes. <u>Le FA-FEM</u> y contribue pour 276 hectares de plantations d'acacias et 4 390 hectares de mises en défens de savanes. <u>Au niveau de la composante 2a</u> Les investissements ont été réalisés avec les porteurs privés sous la modalité de cofinancement (porteur de projet et UC-PIF). La contribution de l'UC-PIF, de 60% pour le premier modèle (acacias-cultures vivrières), 50% pour le deuxième modèle (acacias-cultures vivrières + arbres fruitiers + autres essences forestières) et 40% pour le troisième modèle (intégrant d'autres spéculations agricoles et/ou forestières telles que l'élevage, la pisciculture, conservation des forêts), a été opéré sous forme d'un paiement basé sur le résultat. Les coûts de cofinancement à l'hectare étaient respectivement de 600\$ pour le premier, 750\$ pour le second et 720\$ pour le troisième modèle. Les étapes préalables au déclenchement des tranches de cofinancement de l'UC-PIF étaient : (i) négociation et signature de contrat (10% du montant total de cofinancement), (ii) validation des plantations à 3 mois d'âge (<i>40% du montant au prorata des hectares validés</i>), (iii) validation des plantations à 9 mois d'âge (<i>25% au prorata des hectares validés</i>) et (iv) validation à 27 mois d'âges au départ, puis à 15 mois d'âge après signature des avenants (<i>25% au prorata des hectares validées</i>). En 2016, 48 porteurs privés sur 213 propositions reçues, ont été sélectionnés. Compte tenu du retard enregistré dans le démarrage de cette composante, les investissements étaient réalisés avant l'élaboration effectif des Plans de Gestion des Espaces contractuels (PGEC) pour chaque porteur de projet. Les PGEC est une innovation portée par le projet dans ce sens qu'il permet une bonne gestion de l'espace bâti sur un plan d'aménagement. Lesdits plans ont été finalisés vers la fin des activités et prenaient en compte dans les affectations des espaces, les différents investissements agroforestiers précédemment réalisés. L'application des différentes tranches de paiement mettait les bénéficiaires dans	Ndombe 14043 ha et le FA-FEM : 4 390 ha
--	---	--

	une situation confortable du fait que le paiement n'était pas fait sur bases des simples déclarations des porteurs des projets, mais sur une base d'une validation réalisée avec les bénéficiaires par les experts de l'UC-PIF après vérification cartographique des superficies déclarées. Au total, 5 493 hectares d'agroforesterie (acacia, avocatier, safoutier, anacardier, manguiers) ont été mises en place et 48 PGEC ont été produits en raison d'un PGEC par porteur de projet. En termes monétaires, 4.122.793,86\$ US ont été payés au titre de cofinancement. <u>Au niveau de la composante 3</u> Les travaux préalables à la mise en place des plantations ont été réalisés par les ALE et les communautés. Les ALE ont mis en place les pépinières centrales et secondaires, (ii) superviser les travaux de préparation de sol (laboure et hersage mécanique). Les communautés pour leur part ont contribué par le dessouchage manuel des terrains avant le labour et le hersage. Aucune incitation sous forme de PSE n'a été versée aux communautés pour ce travail pour les travaux d'agroforesterie et de conservation. Au total, 7 603 hectares d'agroforesterie ont été mis en place sur les 5 000 hectares prévus et 7 980 hectares de mises défens ont été réalisés.	5.000 ha	
3. Chefferie avec mécanismes d'incitation et d'investissement basés sur la performance	Le pourcentage de secteurs et chefferies dans lesquels les activités du projet ont été déployés et des Terroirs ont bénéficié des paiements pour services environnementaux (PSE) ou d'autres types d'incitation dans les Territoires d'intervention du projet. Seule la composante 1 était concernée par la modalité PSE. Deux catégories d'activités ont été touchées par les PSE. Il s'agit des (i) activités relatives à la mise en œuvre des systèmes agroforestiers et (ii) à la mise en défens des savanes. Au total 329 contrats PSE ont été signés avec 155 CLD sur les 215 qui ont été créés/redynamisés. Sur les 155 CLD, 22 CLD ont été bénéficiaires des deux catégories de PSE. Les PSE des plantations agroforestières concernent cinq saisons de cultures (de A 2016 – A 2018) et chaque saison a fait l'objet de 5 visites au total, dont la première concerne les plantules et les 4 autres les plantations réalisées. Pour ce qui est des PSE mise en défens, deux séries de contrats PSE ont été signés, respectivement au mois de mai et décembre 2017. Ces deux séries des contrats n'ont connu que deux phases de validation annuelle comme	PP 50 % CAFI 100%	72%= (155/215) 95%= (568/600) Total = 88,7%

	stipulé dans leurs contrats respectifs. Au total, 1.360.472,75 \$ ont été versés aux communautés sous forme de PSE. Ces ressources ont permis aux différentes communautés de financer selon leur choix, des activités au niveau des ménages (paiement des frais scolaires, acquisition de certains bien, le développement des AGR,...) mais aussi des infrastructures à usage communautaires (écoles, puits aménagés, etc.). En effet, si le projet parent a réalisé ces performances, <u>le PIREDD Mai-Ndombe</u> a aussi été déployé sur l'ensemble des ETD dans les 4 Territoires suivant le même mode opératoire. Il a mis en place des contrats PSE pour réaliser les 14 043 hectares de mises en défens, les 5 523 hectares de forêts protégées ainsi que les 7 664 hectares de plantations (acacias, palmiers à huile et cultures pérennes). Au total, outre les intrants distribués en nature, environ 2 400 000 dollars ont été déversée comme incitations monétaires sous forme de PSE aux communautés (CLD). Comme on peut le voir, le projet s'est déployé dans les 4 Territoires, dans 14 des 15 secteurs et chefferies dans des villages situés dans 29 de ces 41 groupements. On peut dire que le projet s'est déployé sur l'ensemble de la Province, administrativement parlant, avec une large couverture dans les ETD qui fait que la population de toute la Province connaît le PIREDD ou la FA-FEM sous couverture du PIREDD Mai-Ndombe et se reconnaît dans ce projet. Ce qui est rare pour la plupart des projets déployés sur l'étendue de la RDC. <u>Le FA-FEM</u> qui s'est déployé dans les mêmes Territoires que le PIREDD Mai-Ndombe, a atteint 75 CLD situés dans le quart de secteurs et chefferies de la zone d'intervention où pour réaliser les 276 hectares de plantations d'acacias ainsi que les 4 390 hectares de mises en défens de savanes, il s'est appuyé sur le PIREDD Mai-Ndombe.		
4. Nombre de participants aux activités de consultation pendant la mise en œuvre du projet	Cet indicateur renseigne le nombre de personnes qui ont pris part aux différentes séances de sensibilisation du projet. Ces séances se sont généralement déroulées dans les CLD dont l'objectif était celui de présenter les avantages ainsi que les bénéfices immédiats et lointains du projet auxquels les communautés devraient s'attendre si elles acceptaient de mettre en œuvre les différentes approches proposées afin de bien gérer	70,000 pour FIP +CAFI T1+GEF	286 781.00 personnes

	les ressources naturelles. En plus, les séances de sensibilisation étaient une occasion de présenter auprès des communautés d'autres mécanismes. Par ailleurs, un plan d'action de communication qui donne toutes les orientations stratégiques en matière de communication du projet avait été produits. A cet effet, les actions suivantes ont été réalisées : • diffusion des émissions au travers des radios communautaires dans chaque Territoire (6 radio-communautaires pour la composante 1 et 35 pour la composante 3) ; • production et diffusion des théâtres quasi quotidienne sur les activités du PIREDD Plateaux était, ainsi que les spots sur la gestion des feux et de la mise en place des coupes feux. Quelques messages ponctuels spécifiques à des activités d'un Terroir ont été également diffusés ; • production des chansons en langues locales composées par des musiciens locaux et passaient en spots réguliers sur les radios communautaires pour renforcer plus la sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles ; • Production d'une vidéo documentaire sur les réalisations du projet a été réalisée pour une large diffusion des réalisations du projet.	CAFI Tr 2 20,000 bénéficiaires Total : 90,000 (25 000 femmes FIP +CAFI T1+GEF) 5,000 Femmes pour CAFI T2) Total 30 000 femmes	86 034,00 femmes
6. Secteur des foyers améliorés structuré	Par ailleurs, un plateau technique approprié assorti d'une démarche scientifique solide pour la certification des équipements a été mis en place. Ledit plateau technique est organisé en quatre actions, notamment le renforcement des capacités matérielles pour les tests d'ébullition de l'eau, le renforcement des capacités matérielles pour les tests de cuisine, le renforcement des capacités matérielles pour les tests de durabilité et de sécurité et le renforcement en équipements logistiques et informatiques. Aussi, les techniciens du CERERK ont été formés sur les bonnes pratiques de laboratoire, sur la démarche qualité et sur l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre économisées par l'adoption d'un foyer amélioré par les experts d'APROVECHO Research Center qui avait fourni lesdits équipements de laboratoire. Notons que grâce à l'appui du PGAPF, le CERERK/ISTA a obtenu la norme ISO-19867 qui certifie que les FA produits à Kinshasa respectent les standards exigés. ▪ Améliorer la distribution, l'assemblage et la production de foyers améliorés	70 000 foyers améliorés	PP 80 625 foyers améliorés

	Par rapport à la mission, il était question de développer un fonds de soutien au secteur privé sur la base des consultations avec les principales parties prenantes (producteurs, distributeurs/détaillants, échantillon d'utilisateurs potentiels ou actuels, l'UC-PIF et la Banque Mondiale) et d'expériences pertinentes d'autres pays sur la commercialisation à grande échelle des foyers améliorés. Les rapports provisoires pour la mise en place du fonds de soutien ainsi que le manuel d'opérations du fonds de soutien au secteur privé ont été produits. Leur validation a été suspendue afin que des synergies soient établies avec d'autres partenaires pour assurer la pérennité du fonds, notamment avec le programme en préparation sur les foyers améliorés dans le cadre des financements de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI). Initialement, l'entreprise Biso Na Bino (BNB) avait été identifiée par l'UC-PIF comme partenaire potentiel pour la production et la commercialisation de foyers améliorés dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2b du PGAPF. Cependant, compte tenu de l'objectif ambitieux en termes de FA à diffuser sur le marché (70.000), BERD a appuyé l'UC-PIF dans la sélection de 6 producteurs/ importateurs/ distributeurs supplémentaires (BASCONS, ERND, IPE, MEDRARA, REPROFCA, UDD) avec lesquels des conventions de collaboration ont été signés. Par ailleurs, l'UC-PIF a appuyé chaque promoteur privé à produire son plan de communication. Au total, 80,625 FA ont été diffusés durant la période du projet et cela a permis de réduire les émissions équivalentes à 314 491 tmCo2. En termes monétaires, 995.642 USD ont engagé sur une prévision budgétaire initiale de 1 020 000 USD destiné à l'Appui à la production et à la diffusion des FA, soit un taux d'engagement de 97,61%. ▪ Soutien à la structuration et le développement du secteur des FA Par rapport à la structuration du secteur des FA, il était principalement question d'adapter l'Alliance Congolaise des Foyers et Combustibles Améliorés (ACFCA) à la nouvelle configuration du secteur. Pour mesurer le degré de fonctionnalité de l'ACFCA, les scores ci-après ont été arrêtés : 1 point pour l'établissement de l'Alliance nationale, 1 point/an de fonctionnement durable de l'Alliance nationale, 1 point pour l'élaboration		
--	--	--	--

	et la mise en œuvre de la stratégie d'engagement des consommateurs, 1 point par évènement du réseau national/commerce équitable. A cet effet, l'UC-PIF avec l'appui technique du BERD avait procédé au recrutement d'un consultant dont la mission était d'accompagner l'ACFCA dans la relecture des textes organiques qui par la suite, ont été adoptés en Assemblée Générale de l'ACFA. L'Alliance est dotée d'un Conseil d'Administration mise en place à l'issue d'une assemblée générale. Les membres affiliés versent régulièrement les cotisations attendues de chacun conformément aux textes règlementaires et la stratégie d'engagement des consommateurs est mise en œuvre. Par ailleurs, tous les membres de l'Alliance ont bénéficié d'une formation sur la propriété industrielle animée par la Direction de la Propriété Industrielle du Ministère National de l'Industrie. Le PIREDD Maï-Ndombe et le FA-FEM n'ont pas eu d'activités dans ce secteur et ne contribuent donc pas à ce résultat.		
7. Personnes ayant adopté une technique agroforestière améliorée promue par le projet	Au projet parent, 16 490 personnes sur les 20 000 attendus, ont adopté une approche technique améliorée. Sur les 16 490 personnes, 16 142 sont des paysans, 300 sont des petits concessionnaires et 48 sont des porteurs privés de projet (grand fermiers). On y compte une participation de 23% des femmes, soit 3 878 bénéficiaires dont 3 825 paysannes, 44 petits concessionnaires et 9 porteurs de projet. Au PIREDD Maï-Ndombe et FA-FEM, c'est 24 480 personnes sur les 13 500 attendus qui ont adopté une approche technique agroforestière améliorée promue par le projet, dont 7 715 femmes et 892 PA.	37 375 pers (PP 20 000 et CAFI 17 375) 12 000 femmes (PP 7 000 et CAFI 5 000)	40 970 personnes 11 593 femmes

Indicateurs des résultats intermédiaires PIREDD Maï-Ndombe et FA-FEM

	Cadre des résultats CAFI et FA-FEM		
Produit 1.1 Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	Pour développer les cultures pérennes en forêt et leur chaîne de valeur (café, cacao, palmier, hévéa), le projet avait prévu de réaliser 10 000 hectares sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée. Le PIREDD en a réalisé 1 005 hectares, soit 10%. Il s'agit des palmiers à huile, de cacaoyers, de kolatiers et des orangers. Ce	10 000 ha	1005 ha, soit 10%

	faible résultat est justifié par le fait qu'il était de trouver des espaces importants dégradés disponibles autour des villages.														
Produit 1.2 Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	Pour réduire la pression sur les galeries forestières et les périphéries urbaines le PIREDD a réalisé 2 097 hectares de cultures pérennes sur les 1650 ha attendus, essentiellement des palmiers à huile.	1 650 ha	1693 ha palmiers à huile												
Produit 2.1 : Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières	En ce qui concerne les mises en défens, sur les 30.000 hectares prévus dans le cadre du PIREDD Maï-Ndombe, 14 043 hectares ont été mis en défens. Le projet a aussi réalisé 3777 hectares de plantations d'acacias en association aux cultures vivrières dont principalement le manioc afin de soulager la pression sur les galeries forestières et les périphéries urbaines. Au niveau du FA – FEM, 277 hectares d'acacias en association avec les cultures vivrières ont été mis en place.	30 000	14 043 ha de savanes mises en défens 3767 ha d'acacias												
Produit 3.1: Mise en œuvre de la foresterie communautaire	Cette activité n'a été réalisé qu'au niveau du FA-FEM. 4 CFCL ont été mis en place e. Ces 4 CFCL couvrent dans l'ensemble 172 301, 21 hectares. La situation par Territoire est reprise dans le tableau ci-après. <table><tr><th>Territoires</th><th>ha</th></tr><tr><td></td><td>47 488,84</td></tr><tr><td>Kiri</td><td>42 873,84</td></tr><tr><td>Inongo</td><td>44 057,62</td></tr><tr><td>Oshwe</td><td>37 880,91</td></tr><tr><td>Total</td><td>172 301,21</td></tr></table>	Territoires	ha		47 488,84	Kiri	42 873,84	Inongo	44 057,62	Oshwe	37 880,91	Total	172 301,21	50.000 ha	172 301, 21 hectares de CFCL
Territoires	ha														
	47 488,84														
Kiri	42 873,84														
Inongo	44 057,62														
Oshwe	37 880,91														
Total	172 301,21														
Produit 4.1: Les secteurs administratifs, Territoires et Provinces disposent d'un plan d'usage des sols respecté	Le projet a appuyé le processus d'élaboration des Plans de Développement Durables PDD au niveau de 4 Territoires de l'Ex District du Maï-Ndombe et d'un Plan Provincial. Les PDD donnent les orientations de développement de ces entités touchant aussi les questions d'affectation et d'usage du sol. Au niveau des secteurs, les questions d'affectation et d'usage du sol sont reprises dans les différents dans les différents PSAT.	1 4 15	1 Province 4 Territoires 15 ETD												
Produit 4.2 Les Plans de Gestion des Ressources Naturelles sont produits	568 PGRN/PSAT ont été produits sur les 600 attendus. Ainsi donc les PGRN ont été produits sur chaque terroir villageois cartographié, plus tard ils sont devenus des PSAT avec la validation des outils locaux d'aménagement du Territoire, qui nécessitent une	600	568 PGRN / PSAT												

	animation permanente des bénéficiaires pour une réelle appropriation. Le FA-FEM s'est appuyé sur 75 de ces plans pour asseoir ses interventions et réaliser ses plantations		
Produit 4.3: Édité foncier provincial élaboré de manière participative	Un Edit foncier a été élaboré au regard de la grande question foncière pour sécuriser les investissements du projet (les plantations, les PGRN /PSAT, etc.) et soumis à la commission des Lois de l'Assemblée Provinciale du Maï-Ndombe pour son adoption. Faute la tenue des plénières au niveau de cette instance, l'Edit n'a toujours pas adopté.	1	0
Produit 5.1 : Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées	Plusieurs cartes d'emprises foncières sectorielles formelles ont été réalisées par le projet dans le cadre du processus d'élaboration des PSAT. On note au total 568 cartes des diverses emprises ayant été produits par le projet.	600	568
Produit 5.2 : Territoires dans lesquels les services de l'environnement, de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés	Les services techniques d'agriculture, d'environnement, des affaires foncières (cadastre), du développement rural ont été formés et équipés ; ils ont bénéficié réellement des apports du projet : fournitures pour leur fonctionnement, missions de terrain prises en charge.	4	4
Produit 5.3 : Terroirs villageois cartographiés de manière participative	568 terroirs villageois sur les 600 qui étaient prévus ont été cartographiés de manière participative dans le cadre du processus d'élaboration les PGRN/PSAT.	600	568 PSAT, soit 95%
Produit 6.1 : Le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale (CTMP-PF) est redynamisé	Le projet a redynamisé le CTMP-PF de la Province du Maï-Ndombe.	1	1
Produit 6.2 : Ménages agricoles du District du Maï-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ébola et du VIH SIDA	Le PIREDD avait signé un Protocole d'accord et collaborer directement la Division Provinciale du PNSR. La campagne de sensibilisation sur le changement de comportement en planification familiale a été mené par le service 8399 ménages (environ 58 793 personnes).		8399 ménages ou 58 793 personnes

Produits 8.1 : Les structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles.	Les différentes structures de gouvernance locale du projet sont : les CLD, les CARG et même le COPIL du projet. Ainsi au regard de cela 568 CLD ont été mis en place sur les 600 prévus (480 en phase I et 88 en phase II). Ces CLD portent et animent les activités du projet à la base : les investissements (plantations et autres activités) sont réalisés dans les CLD à PSAT/PGR. Les membres des CLD sont donc les bénéficiaires directs, les dépositaires et les gardiens des investissements du projet.	600 19	568 CLD et 19 CARG
Sous-projets REDD+ enregistrés	Deux (02) sous projets ont été réalisés : Mpenge avec 14 terroirs dans le Territoire d’Inongo et Mbantim avec 10 terroirs dans le Territoire de Kutu.	2	2
Score METT pour la réserve Naturelle de Tumba Ledima	Pour une cible de 55%, on atteint 43%. On se rend compte que la réserve dispose d’une organisation et d’une gestion plutôt mieux organisée et cela se ressent dans le travail de tous les intervenants. Toutefois les résultats liés à la conservation ne peuvent pas être considérés comme plutôt réussis car il y a un plus grand effort à déployer de ce côté. Ces efforts consistent aux appuis diversifiés dont a bénéficié la RNTL de la part du projet à savoir : des équipements et autres matériels dont 1 VSAT avec connexion internet, 2 téléphones pour assurer la connexion entre la RNTL et les équipes basées à Mbandaka et à Kinshasa, 4 motos de surveillance de la Réserve, 1 canot rapide, un générateur, matériels informatiques et uniformes pour les écogardes. En plus, un Comité de Coordination du Site (COCOSI) de la RNTL opérationnel, une stratégie de surveillance de la RTNL élaborée et mise en œuvre, 1 bâtiment administratif et 2 résidences pour le Chef de site et son adjoint construits.	55%	43%

SUCCES DU PROJET

1. Par rapport aux pratiques agricoles : Le PGAPF et ses Financements additionnels ont réellement contribué au changement des pratiques agricoles dans les zones où les activités ont été déployées. En effet, aujourd'hui, on peut constater l'extension du complexe agricole en savane avec les champs des paysans entraînant une baisse de pression sur les forêts naturelles.
2. Par rapport au processus d'aménagement : Les différents plans (PGRN, PSG) produits par le projet ont largement contribué à l'amélioration du guide méthodologique des zonages participatifs des Terroirs villageois. Aussi, les plans sont reconnus par les autorités locales dans les différentes zones dans ce qu'ils sont souvent utilisés pour résoudre les conflits de limites. Il est, selon les membres du CLD, la bible de la communauté en ce qui concerne l'allocation de l'espace.
3. Par rapport au CLD : Les CLD mis en place par le projet contribue à la mobilisation des communautés sur les questions de développement de leur entité et favorise la cohésion sociale.

4.2. Durabilité

Pour assurer la durabilité des actions mises en œuvre par le projet, la communication était parmi les éléments essentiels autour desquels le projet s'est assenti. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'identification des parties prenantes ont été organisées dans les différentes zones de mise en œuvre du projet afin d'établir un dialogue permanent de façon à obtenir l'engagement et l'adhésion desdites parties aux approches proposées et aboutir à un changement de comportement. A cet effet, des ateliers d'identification des besoins en communication suivi d'un renforcement des capacités sur la communication de proximité a été organisé au niveau de chaque composante du projet par l'Expert en Communication de l'UC- PIF. Cela a débouché sur la production de la Stratégie et d'un Plan de Communication. Par ailleurs, des contrats de partenariat ont été signés avec les radio communautaires pour servir des canaux de sensibilisation afin d'atteindre une masse critique importante de la population appelée à changer leur comportement en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles.

Notons que durant toute la période de mise en œuvre des activités, les équipes de Services Techniques Déconcentrés des différents Territoires touchés par les interventions du projet, ont été renforcés en capacités par rapport aux différentes approches développées par le projet. Ils ont participé de manière active dans la mise en œuvre de certaines activités, notamment (i) l'aménagement des terroirs, (ii) la conduite d'agroforesterie, (iii) la validation des PGRN et des PSG. L'objectif poursuivi à travers cet appui était celui de permettre aux Services Techniques de continuer à assurer le suivi des activités au-delà de la période de mise en œuvre. Des motos ont été mises à la disposition des services techniques qui ont été impliqués dans la mise en œuvre du projet. En plus, plusieurs formations ont été organisées au niveau de la base auprès des communautés, notamment la préparation des pépinières, la production des plantules, la gestion des plantations et la planification participative afin de permettre aux communautés d'intérioriser les pratiques innovantes pour une gestion durable des ressources naturelles.

Toujours dans l'optique d'assurer la durabilité des actions mises en œuvre par le projet, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable et la Banque mondiale ont décidé de garder les moyens logistiques (camions, tracteur, pick-up, motos) qui étaient mis à la disposition des communautés par l'entremise des ALE de la composante 3 dudit projet, pour les aider à évacuer leur production vers les centres de consommation et le bon suivi/encadrement technique. En effet, l'appui du projet aux communautés en termes de mécanisation des travaux de préparation de sol, a permis une augmentation significative de la production agricole.

4.3. Impacts économiques et sociaux du projet

Une enquête socioéconomique légère a été initiée à la fin du projet afin d'estimer les avantages économiques quantifiables directs des activités du projet. 384 ménages ont été enquêtés sur l'ensemble de la zone d'étude à raison de 269 ménages pour la Province de Maï-Ndombe et 115 ménages pour le Kongo central. Il ressort des conclusions de cette enquête que 03 ménage sur 10 s'avant-projet contre 07 ménage sur 10 s'après-projet s'adonnent à l'agroforesterie après les interventions du projet tandis que le revenu des ménages touchés par les interventions du projet a augmenté de 37% au Kongo central et de 10% au Maï-Ndombe par rapport à la période d'avant-projet. Les informations détaillées sur les impacts du projet dans les différentes sont reprises dans le rapport de l'enquête en annexe.

4.4. Extension ou mise à l'échelle du projet

La bonne réussite des différents modèles développés par le PIF de la RDC a milité en faveur des financements additionnels de la part du CAFI et du FEM de 30 millions et 6,2 millions de dollars américains respectivement, pour couvrir aussi l'ex-district du Maï-Ndombe en vue de promouvoir la performance du Programme de Réduction des Émissions en cours de mise en place dans la Province du Maï-Ndombe avec un accent particulier sur les questions de peuples Autochtones, de planification familiale et de biodiversité. Par ailleurs, un nouveau financement de 6 millions US\$ est en cours de discussions avec le CAFI en vue de consolider les acquis de la Composante 1 du PGAPF appelée PIREDD/Plateaux.

4.5. Renforcement des parties prenantes

Globalement, le renforcement des capacités des parties prenantes s'est fait in situ par rapport aux thématiques et aux besoins des bénéficiaires. Le transfert des compétences s'est fait des experts de l'UCPIF aux ALE et aux porteurs de projets, aux services techniques (Agriculture, Environnement, Développement Rural, Affaires Foncières et Intérieur) impliqués dans le suivi et la mise en œuvre ainsi qu'aux CLD et ménages. Les experts du projet ont été à l'œuvre pour réaliser cela en temps réel, une nécessité pour réussir la mise en œuvre des activités. Les équipes ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur les approches du projet et ont participé activement dans la mise en œuvre et le suivi des activités au niveau communautaire.

4.6. Suivi-Évaluation, Système d'information géographique (SIG) et Sauvegardes Environnementales et Sociales

Le suivi-évaluation, le Système d'information géographique ainsi que les Sauvegardes environnementales et sociales ont été des thématiques sur lesquelles la mise en œuvre des activités sur terrain s'est appesantie. Durant toute la durée de mise en œuvre du projet, les experts qui animent ces thématiques au niveau de l'UC-PIF ont accompagné les ALE dans déploiement des instruments dédiés auxdites thématiques et renforcé leurs capacités.

4.6.1. Suivi et Evaluation

a) *Système de suivi*

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme d'Investissement pour la Forêt, un manuel de suivi-évaluation du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) a été élaboré. Ce manuel décrit : (i) comment les résultats seront mesurés, (ii) comment sont élaborés les rapports sanctionnant ce suivi et (iii) comment les évaluations sont conduites. Les directives contenues dans ledit manuel sont plus d'ordre stratégique qu'opérationnel. Pour consolider les acquis des différentes initiatives, il a été levé l'option de produire un manuel des procédures opérationnelles du suivi-évaluation en vue d'informer et d'encadrer les différents acteurs impliqués à la base dans la production de l'information stratégique, sur les procédures opérationnelles à observer dans l'exercice de leurs tâches. Les procédures opérationnelles contenues dans ce manuel, peuvent s'adapter aux différents types des projets qui seront mis en œuvre par l'UC-PIF.

b) *Assurance qualité*

La certification des données de routine générées par le dispositif de suivi-évaluation se fait au niveau de l'ALE et au niveau de l'UC-PIF. Des réunions de validation entre les experts en charge du Suivi-Evaluation, et SIG de l'UC-PIF et ceux des ALE se tenaient régulièrement afin de procéder à la validation des données avant toute transmission du rapport.

c) *Visite de terrain*

Au-delà de l'analyse des rapports produits par les ALE, des missions combinées suivi & évaluation, SIG et Sauvegardes étaient menées afin de s'assurer que les activités sont mises en œuvre suivant les approches arrêtées dans le document du projet. Ces missions étaient sanctionnées par une matrice des recommandations à observer pour améliorer la mise en œuvre des activités sur terrain. Par ailleurs, les experts de l'UC-PIF capitalisaient aussi ces moments pour recueillir les avis des bénéficiaires du projet sur la manière dont les activités se déroulent mais aussi d'échanger avec les autorités locales. Le cadre des résultats du projet qui donne les résultats liés aux indicateurs de processus (output) et ceux d'effets est annexé au présent rapport.

4.6.2. Système d'informations géographique (SIG)

Le SIG a été un outil capital de suivi des activités sur terrain dans ce sens qu'il permettait à l'UC-PIF d'avoir des données avec précision et prendre la décision au moment opportun afin de réorienter la marche du projet. Il a permis :

- de cartographier les réalisations de projets ;
- de localiser géographiquement les acteurs et bénéficiaires situés dans les zones de projets ;
- d'évaluer, analyser, corriger et valider les données géographiques et vectorielles générées par la mise en œuvre des activités de projets sur le terrain ;
- de Produire des cartes et des travaux cartographiques en fonction des besoins

Les acteurs impliqués dans les cadres du projet sont les Agences Locales d'Exécution (ALE) et les porteurs des projets (PP). Pour assurer un bon fonctionnement du Système d'Information Géographique et alimenter la base de données, afin d'obtenir une meilleure appréciation des résultats de terrain, des actions suivantes ont été menées durant le projet :

- formation des acteurs de terrain en Système d'Information Géographique, en géo capacitation (suivi à distance des activités du projet avec le logiciel Kobocollect) ;
- formation en élaboration des Plans d'aménagement (Plans Simple de Gestion (PSG), Plan de Gestion des Espaces Contractuels (PGEC) ;
- suivi des activités de cartographie sur le terrain ;
- Validation des données géographiques, vectorielles et des Plans d'aménagement produits.

4.6.3. Communication

Partant du plan de communication de chaque projet, diverses activités ont été menées aussi bien pour promouvoir les résultats et réalisations du Projet que pour informer et mobiliser les parties prenantes de manière régulière sur l'état d'exécution des activités du PGAPF. Au nombre des activités de communication, nous pouvons énumérer entre autres : i) publication des articles de presse dans les journaux, ii) des reportage radiophoniques et télévisées, iii) la publication des success stories, la production et la diffusion des films -documentaires, la publication et la dissémination des newsletters, iv) l'animation du site web www.ucpif.cd et de la plateforme digitale de l'UC-PIF (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.).

En plus, le projet a eu a signé des contrts de partenarait avec des radios communautaires pour pouvoir atteindre un grand nombre des bénéfiaires et des non bénéficiaires afin de les sensibiliser et d'obtenir leur adhésion au projet. Outre les radios communautaires, le projet a recourru à d'autres canaux de sensibilisation afin de pouvoir faire passer les différents messages en lien avec le projet. c'est notamment i) la production et la dissémination des outils et supports de sensibilisation (dépliant, flyers, fiches de projet, brochures et livret d'information, etc.), ii) la production et la diffusion en langues locales des chansons de vulgarisation des bonnes pratiques agro-forestières, iii) la production des saynètes et pièces de théâtre de sensibilisation, iv) l'organisation des vidéo-forums et des tribunes d'expression populaire, v) l'organisation des journées portes-ouvertes, la participation à des forums de haut- niveau et réunions internationales, etc. Le tableau ci-après reprend les différents produits de communication réalisés au niveau de chaque projet.

Produits de communication
<u>PGAPF(PIF)</u>
<u>Film sur la démonstration des méthodes de carbonisation améliorée</u>
<u>Documentaire sur les activités du secteur privé</u>
<u>News letter sur l'état d'avancement des activités</u>
<u>Video de sensibilisation des bénéficiaires des activités de la composante 3 en langues locales</u>
<u>Video sur la visite d'échange en Mambu</u>
<u>Rapports annuels destinés au grand public</u>
<u>PIREDD-MND (CAFI)</u>
Chansons de sensibilisation en langue locales
Film documentaire sur les réalisations du Projet
Fiche de projet
Plaquette d'information sur les résultats du Projet
Poster des résultats

Newsletters sur l'état de mise en œuvre du Projet
Calendriers,
Dépliants, Farde, Képi, T-Shirt, Polo et Gilet
Production et diffusion des émissions radiophoniques sur la vulgarisation des techniques et pratiques agroforestières
Production des Spots de sensibilisation sur la carbonisation améliorée et le renouvellement des plantations d'acacia
Production et diffusion de reportage télévisé sur les activités mises en œuvre par le Projet
Fabrication et Installation des panneaux de visibilité sur les différents sites d'activités du Projet
FA-FEM
Production et Diffusion de 3 films sur les activités et Résultats du Projet
<u>Rapports annuels destinés au grand public</u>
Production et dissémination des Fiches de Projet
Production et dissémination des dépliants sur le Projet
Production et dissémination des Plaquettes d'information sur les réalisations et résultats du projet
Production et dissémination des affiches et posters pour la sensibilisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes
Production et dissémination des Plaquettes de formation sur l'installation des pépinières

4.6.4. Sauvegardes environnementales et sociales

a) *Politiques opérationnelles et Outils de sauvegardes*

Le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF, P128887) est classé en catégorie environnementale B. Les politiques déclenchées et les documents préparés par le projet sont repris dans le tableau suivant :

Tableau (v) *Politiques opérationnelles et Outils de sauvegardes*

Politiques Opérationnelles	Outils
Evaluation Environnementale (PO/PB 4.01)	Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES)
Ressources Physiques et Culturelles (PO/PB 4.11)	Cadre de gestion des ressources physiques
Habitats Naturels (PO/PB 4.04)	Prise en compte dans le CGES
Gestion Antiparasitaire (PO/PB 4.09)	Plan de gestion des pestes et pesticides
Forêts (PO/PB 4.36)	Prise en compte dans le CGES
Populations Autochtones (PO/PB 4.10)	Cadre de planification en faveur des Populations Autochtones
Réinstallation Involontaire (PO/PB 4.12)	Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Le suivi de la bonne mise en œuvre des politiques de sauvegardes environnementales et sociales déclenchées par le projet s'est appuyé sur (i) les instruments de sauvegardes produits, (ii) les différents rapports produits par l'équipe de mise en œuvre du projet ainsi que (iii) sur les visites de terrain. De manière pratique, avant la mise en œuvre des activités, le projet organisait des consultations communautaires et de sensibilisation continues en vue de l'obtention du consentement volontaire appelé CLIP. Le démarrage des travaux sur un site était toujours précédé par une caractérisation/screening afin d'évaluer la sensibilité du site récepteur des travaux. Signalons qu'aucune activité n'a conduit à une étude

spécifique lors de la mise en œuvre des activités. Aussi, tout site sujet d'un conflit était automatiquement écarté. Le suivi de la conformité environnementale et sociale dans le PGAPF et ses projets additionnels a démontré qu'aucune situation de non-conformité n'a été enregistrée.

Par ailleurs, conscient du fait que la mise en œuvre des activités peut se heurter à des potentiels conflits, le projet a mis en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Le processus a été lancé en mai et août 2017 successivement dans les sites d'intervention de la composante 3 et de la composante 1 (PIREDD/Plateaux) par une équipe de l'UC-PIF. Au total, 6 ateliers de lancement ont été organisés à travers des CARG. Plus de 300 personnes provenant des structures locales, CLD, services techniques décentralisés, chefs des terres, société civile ont pris part aux différents ateliers de lancement. A l'issue de ces ateliers, des formulaires pré établis des plaintes et recours en français et en langues locales ont été mis à la disposition des participants. Pour mieux asseoir l'information sur le MGP, plusieurs émissions à la radio et à la télé ont été organisées avec des autorités politico-administratives locales, les leaders d'opinion et les services techniques (Environnement, Développement Rural, Agriculture),

A la clôture du PGPAF avec ses financements additionnels, on a enregistré un total de **232 plaintes** et à ce jour toutes les plaintes ont été traitées avec succès.

b) Emplois créés

En termes d'emplois créés, la situation par composante se présente comme suit :

Dans la Composante 1 (PIREDD Plateaux, Maï-Ndombe et FA-FEM), au total, 2 149 emplois créés dont 2 009 pour les hommes et 140 pour les femmes ont été créés à la suite de la mise en œuvre des activités du projet. Dans la Sous-Composante 2b, environ 288 emplois ont été créés durant toute la période de mise en œuvre des activités. Dans la Composante 3, au total, 159 contrats fixes dont 146 hommes et 13 femmes, soit un taux de participation de 8,9 % des femmes.

c) Violences basées sur le genre (SGBV)

Les activités du PGPAF ont été implémentées avec l'approche ménage. Suivant cette approche, c'est le chef de ménage qui est mieux identifié. En réalité il est sous-entendu une participation conséquente de la femme derrière le chef de ménage et sur l'ensemble de toutes les activités en rapport avec la mise en œuvre des activités dans la consultation, l'obtention du CLIP, les activités de préparation de terrain, le choix et la mise en place des plantations etc. Néanmoins, il a été enregistré un taux moyen de participation féminine de 30%. Cette participation s'est faite, d'une part, à travers les ménages dirigés par les femmes et, d'autre part, dans les organes des CARGs et CLD développés à travers le cadre du projet. De ce qui précède, le projet n'a enregistré aucune plainte en rapport avec les violences sexuelles.

5. Facteurs ayant affectés la mise en œuvre et les résultats du projet

Durant la mise œuvre du projet, les facteurs majeurs ci-après ont affecté la mise en œuvre et les résultats du proejet.

- **Par rapport aux objectifs et le contexte du projet**

Les objectifs initiaux étaient clairs, bien définis dans un contexte approprié celui de la mise en œuvre de la REDD+ en RDC (Stratégie Nationale et Plan d'investissement). Il est important de signaler que le PGAPF était au départ un projet dont les leçons apprises ont permis au pays de disposer d'un modèle de Programme Intégré qui est à ce jour mis en œuvre dans plusieurs Provinces. Toutefois, il est important de signaler que la configuration géographique de la Province du Maï-Ndombe (enclavement) nécessitait beaucoup de plus de moyen logistique pour le déploiement des investissements par rapport aux autres Provinces. Cette situation a entraîné le retard dans l'atteinte de certains résultats, notamment la finalisation des différents plans et la mise en place des plantations.

- **Par rapport à la conception du projet**

Le projet avait des composantes clairement structurées avec une logique d'intervention claire. Cependant, la logique d'intervention voudrait que les investissements agroforestiers suivent les plans (PGRN/PSG/PSAT). Les leçons apprises du PIREDD/Plateaux ont démontré que cette démarche avait un impact négatif sur le calendrier de la mise en œuvre du projet. Ainsi, l'option avait été levée pour que les investissements soient déployés au même moment que l'élaboration des différents plans. En effet, ce choix était justifié par le fait que les investissements agroforestiers se réalisent dans espaces déjà connus par les communautés.

- **Par rapport au cadre des résultats**

Par rapport au cadre des résultats, le projet dans sa conception n'avait donné la définition claire concernant l'indicateur « TERRE GEREE DURABLEMENT ». Initialement, cet indicateur considérait tous les espaces sous plans d'aménagement (PGRN, PSG, PSAT) comme étant des terres gérées durablement. Par conséquent, la cible était largement dépassée à des proportions importantes (xxxx ha conte xxx ha) par rapport au résultat attendu suivant cette définition. Ainsi, après échanges avec les experts de la Banque mondiale et le retour d'expérience du terrain, la définition de cet indicateur a évolué suivant trois niveau ci-après :

- a) Superficie sous plan : La somme des terres aménagées ;
- b) Superficie sous gestion communautaire : La part de la superficie sous plan sur laquelle les communautés ont des droits d'usage ;
- c) Superficie gérée durablement : La part de la superficie sous gestion communautaire qui a fait l'objet d'investissements de la part du projet (plantation, mise en défens des savanes, protection des forêts).

- **Par rapport à la sélection des parties prenantes aux parties**

Le projet a touché toutes les catégories concernées par le problème de la gestion des ressources naturelles (les autorités, les services techniques, les communautés et les populations autochtones). Ainsi, pour chaque catégorie de partie prenante, des actions ciblées ont été menées pour assurer leur participation à la gestion durable des ressources naturelles (surtout le ressource forestière).

- **Par rapport à la mise en œuvre**

S'agissant de la mise en œuvre, le projet a été affecté par deux faits majeurs dont l'un par rapport à l'insécurité dans le Territoire de Yumbi, l'instabilité des institutions politiques et l'autre par rapport la survenance de la pandémie de COVID-19 spécialement dans la Province du Maï-Ndombe. En effet, Les des activités du PIREDD/Plateaux dans le Territoire de Yumbi ont connu un arrêt à cause de la détérioration des conditions sécuritaires. Ainsi, le projet n'était pas en mesure de verser à temps les incitations (PSE) aux communautés. Aussi, le centre de ressources mis en place avait été détruit,

occasionnant l'arrêt définitif des activités de la mission confiée au Bureau d'Etude pour la Gouvernance Environnementale et l'Agriculture Durable (BGEAD). L'instabilité des institutions politiques de la Province a empêché le projet de respecter la tenue régulière des réunions Provinciales du Comité de Pilotage du projet et l'adoption de l'Édit Foncier par l'Assemblée Provinciale alors que le projet d'Édit était soumis depuis 2018. Par rapport, la pandémie de COVID-19 avait ralenti complètement les déploiements des investissements durant une année avec comme conséquence l'extension de la période de mise en œuvre du projet.

6. Capacités institutionnelles/Évaluation des partenaires

L'évaluation des capacités des acteurs de la mise en œuvre du projet peut se traduire par (i) l'évaluation de leurs forces, (ii) leurs faiblesses et (iii) de leurs potentiels. Ces acteurs se regroupent en trois catégories que sont : (i) l'ALE de la composante 1 du projet, (ii) les Porteurs de projet privé de la sous-composante 2a et l'Assistant pour la sous-composante 2b et (iii) les ALE la composante 3.

Pour l'ALE de la Composante 1, l'évaluation suivante a été faite :

- Point fort : Très Bonne capacité d'organisation et de mise en œuvre des activités du projet ; Capacité de recruter un personnel qualifié ;
- Point faible : Les procédures administratives et financières du MOD empiétaient souvent sur celles du projet, alourdissant ainsi la mise en œuvre de certaines activités ;
- Potentiel : Bonne connaissance du milieu rural congolais.

Pour les Porteurs de projet privés de la sous-composante 2 a, l'évaluation suivante a été faite :

- Point fort : Pratique de l'agroforesterie bien avant l'implication du projet,
- Détenteurs des documents de propriété qui garantissent une sécurité des investissements
- Point faible : Première expérience de travail sur base de co-financement ;
- Potentiel : Capacité de réaliser des grandes superficies de plantation.

Pour l'Assistant technique de la sous-composante 2b

- Point fort : Très Bonne capacité d'organisation et de mise en œuvre des activités du projet ; Capacité de recruter un personnel qualifié ;
- Point faible : Faible connaissance du contexte congolais ;
- Potentiel : Bonne maîtrise de l'approche de mise en œuvre des activités de la sous-composante.

Par les ALE de la composante 3, l'évaluation suivante a été faite :

- Point fort : Bonne capacité d'organisation et de mise en œuvre des activités du projet. Capacité de recruter un personnel local, garantissant ainsi une acceptation rapide du projet par les bénéficiaires ;
- Point faible : Première expérience de gestion de projet de grande envergure, à l'exception des ASBL CADIM et CRAFOD ;
- Potentiel : Très bon ancrage dans leurs milieux respectifs.

Pour le PIREDD Maï-Ndombe et le FA-FEM, L'UCPIF avait recruté pour la mise en œuvre de ces deux programmes complémentaires un maître d'ouvrage délégué. Il s'agit d'un consortium de deux organisations, FRMi et WWC, qui ont assuré la coordination du programme, le FA-FEM ayant un chef de projet adjoint pour en assurer la mise en œuvre au quotidien sous l'égide du consortium.

7. Principales leçons apprises

A la suite de la mise en œuvre des projets du PIF, des leçons d'expérience ont été retenues et seront partagées et capitalisées en vue de leur prise en compte dans le cadre des prochaines programmations :

a) Par rapport à la mise en œuvre

- Développer les activités orientées vers les bénéfices locaux directs ;
- Fournir des incitations à court terme et avantages socio-économiques alternatifs pour la durabilité des résultats à long terme.

b) Par rapport aux Comités Locaux de Développement

- Remédier aux risques (comités cloisonnés, difficultés à gérer des crises, manque de dynamisme), notamment les mandats plus courts des représentants pour renouveler les équipes (ex 1 an), assurer la plus grande participation des agents de développement rural (ex. convocation des assemblées électives), etc...

c) Par rapport à l'aménagement du Territoire

- Promouvoir un dialogue permanent et soutenu sur les questions d'aménagement à tous les niveaux (national, provincial et territorial).

d) Par rapport aux paiements pour Services Environnementaux

- Écourter les échéances de paiement et assurer un suivi de l'utilisation des ressources payées afin de sensibiliser les bénéficiaires sur sa bonne utilisation. Pour plus de transparence dans le paiement, il sera intéressant d'envisager la digitalisation des opérations de versement des PSE pour prévenir tout risque de détournement des ressources et s'assurer que chaque ait réellement perçu son PSE.

e) Par rapport aux plantations agroforestières en savanes

- Utiliser les PSE pour encourager l'entretien afin de réduire le risque de perte à cause des feux de brousse ;
- Planifier une durée de projet de 7-8 ans ;
- Démarrer les plantations au début de la mise en œuvre du projet.

a) Par rapport à la sécurisation foncière

- Avoir un volet ou axe d'intervention sur le foncier qui permettra d'approfondir les questions de vacances de terre.

b) Par rapport au genre et à l'inclusion sociale

- Sensibiliser l'homme sur le rôle de la femme en matière de gestion des ressources afin qu'elle acteur au même titre étant qu'elle première bénéficiaires et utilisatrice des ressources au regard rôle dans le ménage ;
- Élargir la sphère d'intervention au-delà des activités alternatives jusque-là proposées, en favorisant par exemple l'alphabétisation pour adultes, notamment des PA.

8. Conclusion

Le PGAPF se clôture avec la fin du PIREDD Maï-Ndombe et du FA-FEM après dix années de mise en œuvre. Il a réalisé des investissements concrets dans le domaine de l'aménagement du Territoire, de l'agriculture, de l'agroforesterie, des infrastructures, des foyers améliorés et de la gestion des ressources naturelles. Il a aussi contribué au changement des pratiques culturelles dans les différentes zones ciblées avec un impact certain sur le changement de comportement vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles.

C'est un projet localement ancré dans le quotidien des communautés bénéficiaires et qui a mobilisé les services techniques et les entités dans une collaboration plus étroite, bien qu'il y eût aussi mieux à faire de ce côté-là, mais qui aura aussi suscité beaucoup d'attentes du côté des bénéficiaires et des ETD. Sa poursuite sous quelque autre forme est une nécessité afin de consolider davantage tous les acquis de cette phase qui s'achève. La mise en œuvre du PGAPF a donné lieu à des expériences super intéressantes, documentées, qui peuvent orienter des interventions futures dans le même domaine visant la réduction de la déforestation et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Toutefois, en ce qui concerne la composante III et plus précisément la Province du Mai-Ndombe, le PIREDD apparaît comme un programme anticipatif qui annonçait la venue de l'ERPA. En effet, depuis plusieurs années, le projet travaille sur l'ERPA (PRE=Programme de Réduction des Emissions) qui est sensé prendre la relève avec un financement important issu de la vente de crédits carbone qui est en fait l'accomplissement des efforts réalisés par la Province en mettant en place des investissements pour réaliser le cycle vertueux d'un carbone forestier. Le plan de partage de des bénéfices est déjà approuvé et validé par toutes les parties prenantes en juin 2022. La mise en œuvre de l'ERPA interviendra bientôt avec une nouvelle programmation pour avoir un tout nouveau projet sur terrain. En 2023, un premier rapport de suivi a été produit avec le concours de la Banque Mondiale pour tester l'intégrité environnementale et sociale de la juridiction de Mai-Ndombe, rapport encore sous examen auprès du FCPF et d'un cabinet indépendant qui tirera des conclusions d'ici juin 2024. Les échanges anticipatifs entre l'UCPIF, le FCPF et la Banque Mondiale rassurent déjà d'un premier paiement d'ici septembre 2024 en vue de mettre en œuvre le plan de partage des bénéfices (opérationnaliser l'OPERPA).

ANNEXES

1. Tableau de suivi budgétaire du projet



Exécution
budgétaire PGAPF.xls

2. https://www.ucpif.cd/images/medias/RAPPORT_PIF_2023.pdf
- 3.